

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 30 avril 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-04-30-32

Date de la convocation 17/04/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune. Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE Sonia DOUAY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND et Anne-Marie LATEUR Étaient représentés : Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Vincent DAINE par Patrick BERMOND et Edith DELBEY par Annie COCHET Était absente excusée : Marie-Hélène MARCEL Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Marylène FRANZ
OBJET :	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.
Finances	Monsieur le Maire rappelle que les associations tiennent à Ailly-sur-Noye, une place particulière en raison, d'une part, de leur nombre ainsi que de leur diversité et d'autre part, du dynamisme avec lequel elles s'impliquent dans la vie communale.
Budget Principal	Il explique que les associations ont été invitées à déposer leurs dossiers de demande de subvention. Il revient au Conseil Municipal de statuer sur les propositions émises par la commission vie associative.
Attribution des subventions	La commission propose d'attribuer à l'association « Taichi Val de Noye » une subvention de fonctionnement de 600 € et une subvention événementielle de 600 €.
Association	
Taichi Val de Noye	LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025

ID : 080-218000099-20250430-DEL2025043032-DE

S'LO

Suite et fin de la délibération n°2025-04-30-32

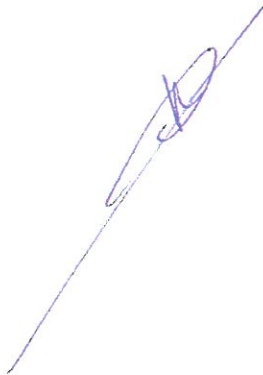
Décide :

- D'attribuer à l'association « Taichi Val de Noye » une subvention de fonctionnement de 600 € et une subvention événementielle de 600 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

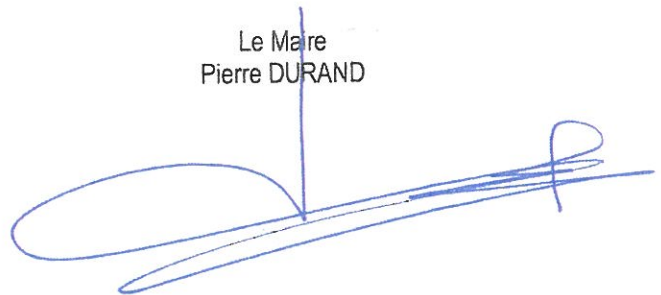
Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Maire
Pierre DURAND

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'P' followed by several horizontal strokes.